

Introduction générale :

Inscrire son enfant au Collège Notre Dame de la Major, c'est adhérer pleinement au projet de l'Enseignement Catholique et à celui de l'établissement. C'est aussi s'engager à assurer les devoirs qui relèvent de la responsabilité de la famille :

- ✓ suivre au quotidien la scolarité de son enfant
- ✓ l'aider à réfléchir à son projet personnel d'orientation
- ✓ respecter l'obligation scolaire
- ✓ s'investir dans la vie de l'établissement.

L'équipe pédagogique a dégagé cinq finalités qui sont les « clés de voûte » de notre projet d'établissement.

Forts de ce consensus, nous faisons en sorte que nos attitudes, nos actions s'inscrivent dans ce cadre.

Les cinq finalités de notre projet d'établissement :

1. Participer à la construction d'une éducation à la citoyenneté.
2. Permettre à chaque membre de la communauté éducative de trouver sa place et de s'épanouir au sein de l'établissement.
3. Favoriser l'accès aux arts et à la culture.
4. Rendre l'établissement lieu de vie ouvert sur le quartier, la ville, le monde.
5. Accompagner l'élève dans son choix d'orientation.

De manière à faire vivre au quotidien la stratégie générale, les priorités et objectifs concrets que représente notre projet d'établissement, nous bâtissons et évaluons toutes nos actions en lien étroit avec notre projet éducatif et définissons ainsi nos trois projets d'animation :

- ✓ Le projet d'animation pédagogique
- ✓ Le projet d'animation pastorale
- ✓ Le projet d'animation de vie scolaire

PROJET D'ANIMATION PEDAGOGIQUE

Le projet d'animation pédagogique de notre établissement se construit en accord avec les axes de notre projet éducatif et résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement de l'équipe pédagogique dans un temps et un cadre donnés.

Il est évalué régulièrement lors du réajustement des différentes actions et lors des réunions de fin d'année ainsi que pendant la réécriture du projet d'établissement.

Nos actions sont essentiellement rattachées à notre projet éducatif selon l'axe « Mettre en œuvre un enseignement favorisant l'épanouissement de chacun pour faire émerger les potentialités et encourager la curiosité intellectuelle ».

Elles tendent particulièrement à mettre en relief l'une des finalités principales de notre projet pédagogique «participer à la construction d'une éducation à la citoyenneté» mais aussi celle de notre projet pastoral selon l'axe « permettre à chaque personne de grandir et de s'épanouir dans la vie quotidienne et la relation à l'autre ».

Ainsi une majorité de nos actions tendent à favoriser l'interdisciplinarité et le lien direct avec notre projet éducatif sur l'accueil de tous, le respect, le dévouement, le goût de l'effort.

Les trois cycles :

Le collège est formé de trois cycles ; chacun correspond à un stade défini du développement de l'enfant :

➤ **le cycle d'adaptation** : la classe de 6^{ème} fait le lien avec l'école primaire.

La classe de 6^{ème} constitue le cycle d'adaptation. Elle vise à faciliter la transition école/collège en confortant les compétences acquises à l'issue de l'école élémentaire. Elle a également pour mission d'initier les élèves aux disciplines et méthodes de travail propres à l'enseignement secondaire. Elle leur apprend à gérer leur temps, à prendre des responsabilités et des initiatives à leur mesure, à approfondir leur métier d'écolier, à vivre ensemble tout en découvrant et en respectant les différences.

➤ **le cycle central** : dans les classes de 5^{ème} et de 4^{ème}, les enfants deviennent des adolescents.

Certains pédagogues s'accordent à dire que c'est " le cycle de la découverte ".

Il présente plusieurs caractéristiques pédagogiques choisies par l'équipe des enseignants et correspondant à des besoins culturels des jeunes adolescents :

- apprentissage du **latin** à partir de la classe de 5^{ème}.
- apprentissage d'une **seconde langue vivante** à partir de la classe de 4^{ème} (Espagnol ou Italien au choix).

➤ **le cycle d'orientation** : la classe de 3^{ème} prépare les jeunes à aborder le lycée.

La classe de Troisième constitue le cycle d'orientation au cours duquel se précise le projet de chaque jeune en établissant une liaison cohérente avec le lycée.

C'est le dernier temps du collège, les élèves de 3^{ème} sont considérés comme les « aînés », en tant que tels, ils ont des droits et des devoirs élargis dans de nombreux domaines.

Leur temps de vie de classe est orienté autour de la réflexion et de la compréhension de certains phénomènes sociaux et du fonctionnement du groupe classe.

Les grands axes du projet de formation pour la 3^{ème} sont les suivants :

- Être acteur dans la vie de la classe et dans l'établissement
- Être accompagné pour se connaître et apprendre à se déterminer
- Entrer dans une démarche de bilan de compétences
- Acquérir une première maîtrise des outils du travail personnel
- Elaborer une pensée personnelle dans le débat et la confrontation

C'est une véritable préparation psychologique qui s'opère. Des actions très spécifiques sont mises en place.

Les rencontres parents (ou représentant légal) - professeurs permettent de vivre un réel partenariat éducatif établi dans un climat de confiance mutuelle, avec l'objectif d'aider l'élève à s'épanouir tout en l'accompagnant dans ses choix d'orientation.

Pour les nouveaux collégiens de sixième, le premier jour de rentrée, est un jour exceptionnel. Aussi nous invitons une personne de sa famille à l'accompagner dans la classe et à participer à cette rencontre avec le Professeur Principal et le Chef d'Etablissement. Nous espérons ainsi créer avec l'enfant et ses parents un climat propice à l'échange, favorisant l'adaptation de l'élève aux exigences du collège.

Une réunion de rentrée a lieu au cours de la première quinzaine de septembre et a pour but de présenter l'année scolaire, les enjeux et les finalités éducatives. L'équipe pédagogique établit un véritable dialogue avec les familles en présentant les objectifs principaux du cycle scolaire concerné.

Afin de présenter le bilan des apprentissages du premier trimestre de chaque élève, les enseignants remettent en mains propres aux parents le bulletin trimestriel lors d'une rencontre individuelle en décembre. Cet échange fructueux est l'occasion d'établir avec les familles un premier bilan permettant ainsi d'envisager de nécessaires remédiations ou d'encourager l'élève en présence de sa famille et ainsi de le valoriser.

Le carnet de correspondance permet aux parents ou à un membre de l'équipe éducative de solliciter un rendez-vous dès qu'ils le jugent utile.

Les parents peuvent également participer plus activement à la vie du collège par l'intermédiaire de l'Association des Parents d'Elèves (APEL), présente dès le premier jour de la rentrée. L'APEL apporte ainsi son aide à l'établissement, son éclairage au sein du Conseil d'Etablissement et sa réflexion au sein du Conseil d'Administration par l'intermédiaire de son Président qui est membre de droit. De plus, un membre de cette association assiste, comme les délégués de classe, à la partie du conseil de classe concernant la classe dans son ensemble.

Suivi des résultats scolaires :

Un dispositif permet de suivre la scolarité de chaque enfant et s'organise de la manière suivante :

- Les parents, dès le début de l'année, sont invités à consulter régulièrement le site Pronote mis à leur disposition. Un code individuel d'accès est attribué aux parents pour visualiser l'ensemble de la scolarité de leur enfant : administratif, sanctions, notes, cahier de textes. Un autre code est attribué à l'élève pour lui permettre de suivre aussi ses notes et son cahier de textes.
- Deux relevés de notes, au milieu des premier et second trimestres avec une appréciation du professeur principal basée sur les remarques de l'ensemble des enseignants, sont adressés aux parents par l'intermédiaire du carnet de correspondance.
- Un bulletin par trimestre contenant une appréciation générale dans chaque discipline mais aussi les efforts à fournir dans la matière et les conseils pour progresser est aussi adressé aux familles. C'est un moment d'analyse des résultats scolaires et de réflexion sur les méthodes de travail ; en cas de difficulté, une rencontre est indispensable entre le professeur principal ou le professeur de la discipline qui pose problème et les responsables de l'enfant.

À l'occasion des conseils de classe, l'équipe des enseignants peut attribuer à l'élève :

- ✓ **des encouragements** : si l'élève a réalisé des progrès ou effectué des efforts importants, quel que soit le niveau atteint ;
- ✓ **un tableau d'honneur** : moyenne supérieure à 12 dans chaque discipline et voté à l'unanimité ;
- ✓ **des félicitations** : moyenne supérieure à 14 dans chaque discipline et votées à l'unanimité ;
- ✓ **une mise en garde** pour la conduite ou le travail ;
- ✓ **un avertissement** pour la conduite ou le travail ;
- ✓ **un blâme** : pour la conduite ou le travail.

- Il a été décidé par l'ensemble de l'équipe de faire apparaître, en pied de page du bulletin trimestriel, une observation remplie par le professeur principal et intitulée « vie dans l'établissement ». Il nous a semblé en effet judicieux de porter à la connaissance des parents l'attitude adoptée par leur enfant au sein de l'établissement.
- Une communication par la fiche dialogue dès le conseil de classe du second trimestre : organe de liaison famille/collège, elle permet de préparer au mieux les conditions du passage dans la classe supérieure et l'orientation de l'enfant.

Elèves délégués de classe :

Chaque année une séance sur le rôle des délégués est proposée à tous les élèves afin qu'ils choisissent éventuellement de présenter leur candidature en connaissance de cause. Cette notion de citoyenneté est reprise lors des cours d'enseignement moral et civique.

Les candidats annoncent ensuite leur « programme » à la classe qui va élire deux délégués accompagnés d'un suppléant chacun.

Les élèves élus ont régulièrement des entretiens avec le professeur principal de la classe.

Avant chaque conseil de classe trimestriel, ils interviennent auprès de leurs camarades pour noter les informations qu'ils ont besoin de transmettre aux professeurs lors du conseil de classe.

Les délégués assistent à la partie du conseil de classe concernant la classe dans son ensemble : ils restituent ce qu'ils ont noté et écoutent ce que les professeurs ont à dire de la classe, ils devront ensuite en faire la synthèse auprès de leurs camarades lors d'une séance avec le professeur principal.

Ils n'assistent pas à l'exposé individuel sur chaque élève.

Vie de classe :

Dix heures de vie de classe par année sont effectuées dans chaque classe du collège. Cette heure est un moyen d'expression du groupe classe qui est ainsi amené à faire circuler la parole sous l'autorité du professeur principal. C'est donc un espace et un temps pour aborder les questions d'organisation, les projets spécifiques à chaque niveau de classe, les relations qui, si elles ne sont pas toujours directement didactiques ou pédagogiques, conditionnent bien souvent l'apprentissage et l'efficacité de l'enseignement.

La chorale :

L'activité musicale permet de sensibiliser les élèves à une expression artistique au cours de laquelle ils apprennent à s'écouter, reproduire et créer en développant leurs capacités musicales par un travail technique approfondi, tout en partageant le plaisir de faire de la musique ensemble.

La chorale est une activité proposée aux élèves volontaires de tous niveaux qui leur permet de découvrir leurs capacités vocales au travers de l'apprentissage d'un répertoire diversifié et d'approfondir les techniques de chant. Elle se déroule tous les lundis entre 12h30 et 13h30 sous la responsabilité du professeur d'éducation musicale. Les élèves présentent leur travail lors du spectacle de fin d'année.

L'EPS :

Les installations sportives étant situées à l'extérieur de l'établissement, les déplacements sont assurés en autocars privés (sauf pour les 3^{èmes} qui utilisent les transports en commun) de manière à limiter la perte de temps. Les horaires sont de 4 heures en 6^{ème}, 3 heures en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Pour les 6^{ème}, l'établissement a fait le choix de pratiquer 3 heures par semaine. La quatrième heure est annualisée afin de pouvoir faire un stage en fin d'année. Ainsi, la pratique de l'escalade aux portes de la calanque de Morgiou permettra aux élèves de se confronter à la nature en se dépassant. Cette semaine est encadrée par les professeurs d'EPS, accompagnés de moniteurs d'escalade brevetés d'Etat.

Par ailleurs, afin de faciliter l'intégration des élèves de 6^{ème} au collège, nous proposons, lors de la journée de rentrée, un après-midi accrobranche avec la présence de tous les professeurs des classes de sixième de manière à établir un premier contact avec les nouveaux collégiens en dehors du contexte de l'établissement.

L'association sportive :

L'Association Sportive (A.S.) du collège est ouverte à tous les élèves sur la base du volontariat.

Elle permet aux jeunes qui le souhaitent de découvrir une ou plusieurs activité(s) sportive(s), de se perfectionner dans sa pratique et de rencontrer en compétition des collégiens venant d'autres établissements scolaires de l'enseignement privé sous contrat d'association.

Les objectifs de l'association sportive du collège sont :

- Former un citoyen sportif.
- Se gérer physiquement, mentalement et affectivement lors de compétitions sportives.
- Renforcer le sentiment d'appartenance au collège.
- Créer les conditions pour susciter la curiosité dans des pratiques sportives méconnues.

Affiliée à l'UGSEL (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre) et présidée de droit par le chef d'établissement, l'association sportive a lieu tous les mercredis après-midi. L'enseignant détermine les activités en début d'année en fonction du calendrier : activités de découverte, entraînements, compétitions permettront à l'ensemble des élèves de pouvoir participer au cours de l'année à cette association.

Les entraînements se déroulent au sein même du collège. Pour les autres journées, les déplacements se font en car. Les élèves n'ont rien à payer ; l'ensemble des frais est pris en charge par le collège.

En continuité avec les cours d'EPS, elle confirme ainsi le rôle d'apprentissage, d'initiation et de perfectionnement sportif pour le plus grand nombre, afin que chacun puisse s'épanouir.

Elle permet aux licenciés de se confronter au rôle d'arbitre. Elle est pour tous les élèves une belle école pour apprendre ce que veulent dire les mots : « citoyenneté, respect, entraide, vivre ensemble et dépassement de soi. »

Règlement d'E.P.S. :

En début d'année scolaire, l'élève et la famille prennent connaissance et signent le règlement en EPS ci-dessous (collé en fin de carnet) et s'engagent à le respecter tout au long de l'année.

▪ LA TENUE

Elle est obligatoire et doit être portée uniquement en cours d'E.P.S

- Un tee-shirt, un short ou un survêtement
- Des chaussures de sport avec des lacets attachés.
- Pour la natation, un maillot de bain (slip ou shorty pour les garçons, 1 pièce de préférence pour les filles), un bonnet, une serviette, des lunettes (facultatif).

(Prévoir un sac pour mettre la tenue complète). L'élève qui n'a pas sa tenue assistera au cours.

▪ LE MATERIEL

Les élèves doivent apporter à tous les cours : Une petite bouteille d'eau (Possibilité de la remplir à nouveau pendant le cours)

Les élèves portent le matériel à tour de rôle.

Le matériel utilisé doit être restitué en bon état.

Le matériel détérioré volontairement, perdu sera remboursé par les familles.

Le matériel personnel est sous l'entière responsabilité de l'élève.

▪ LA DISPENSE

La présence en cours d'E.P.S. est obligatoire même quand l'élève est dispensé.

Une dispense est une inaptitude temporaire à la pratique physique, elle doit être justifiée :

- Pour une séance, par une excuse parentale sur le carnet de liaison. Dans ce cas, l'élève devra absolument se présenter en cours avec sa tenue d'EPS. Si l'élève se présente sans celle-ci, son acte

sera considéré comme un refus de travail et sera sanctionné par des heures de retenue avec un devoir noté.

- Au-delà d'une séance par un certificat médical (Tampon du médecin obligatoire).

▪ LES VESTIAIRES

- Les élèves se changeront dans un temps limité.

- Les élèves respecteront les lieux (Propreté des locaux, sérieux, calme).

▪ LE TRANSPORT

Les transports se font en car, loués à une compagnie privée.

- Durant les déplacements les élèves doivent rester assis, attachés et face à la route.

- Par mesure de sécurité, il est interdit de manger, boire, mâcher du chewing-gum, parler fort.

- Les téléphones portables, les lecteurs mp3, et tout appareil électronique sont strictement interdits.

Centre de documentation et d'information (CDI) :

Le CDI est un lieu de travail, de recherche, de culture, de détente.

Cette salle dispose d'espaces spécifiques pour de nombreuses activités : présentation d'ouvrages par thème, bibliothèque de prêt, espaces de travail individuel ou en groupe, recherche documentaire informatisée, encyclopédies, coin lecture, etc.

Il est l'outil privilégié qui permet de favoriser le travail personnel des élèves. C'est également un des espaces d'animation pédagogique.

Les fonctions du CDI sont multiples :

- ✓ mise à la disposition des élèves d'une documentation générale (dictionnaires, encyclopédies) ou spécifique (livres, dossiers documentaires),
- ✓ développement de l'autonomie des élèves en les initiant aux techniques de la recherche documentaire avec la documentaliste, en leur apprenant à s'informer et à sélectionner les ouvrages nécessaires à leur travail,
- ✓ incitation des élèves à la lecture
 - * en mettant à leur disposition des romans et des revues qu'ils peuvent consulter sur place ou emprunter,
 - * en organisant des projets comme le " Brouillon de lecture » ou « la semaine de la presse »,
- ✓ production de travail interdisciplinaire en collaboration avec les autres professeurs.

Il est doté de dispositifs de communication modernes permettant aux jeunes d'accéder à la culture par voie informatique : recherche documentaire informatisée, utilisation de logiciels pédagogiques, utilisation d'Internet.

En classe de 6^{ème}, tout au long de l'année, des séances sont prévues dans l'emploi du temps pour que les élèves fassent connaissance avec le CDI (Initiation à la Recherche Documentaire). La documentaliste initie alors les élèves aux nouvelles techniques de recherche documentaire.

En dehors de ces séances, les élèves peuvent également venir au CDI pour des recherches personnelles ou pour se détendre en lisant des ouvrages divers ou emprunter des livres de bibliothèque.

Informatique :

Une salle d'informatique / technologie ainsi que des chariots mobiles contenant de nombreux ordinateurs portables permettent la formation des jeunes aux nouvelles techniques d'information et de communication. Ce matériel s'ajoute à celui disponible dans chaque salle (équipée d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur) et aux tableaux blancs interactifs (en classe de 3^{ème}) permettant ainsi à tous les professeurs qui veulent le faire de travailler avec leurs élèves en utilisant l'outil informatique.

De plus, depuis la rentrée 2004, le collège bénéficie de l'opération Ordina 13 du Conseil Départemental des Bouches du Rhône. À ce titre, une partie des élèves est équipée de matériel informatique qui leur est désormais donné.

Charte d'usage du réseau informatique :

En début d'année scolaire, l'élève et la famille prennent connaissance et signent la charte informatique ci-dessous (collée en fin de carnet) et s'engagent à la respecter tout au long de l'année.

Charte informatique :

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne utilisant les ordinateurs, le réseau du Collège Notre Dame de la Major et, par eux l'accès à Internet. L'ensemble de ce dispositif est désigné ci-dessous par le terme "réseau".

✓ 1 Le réseau du Collège Notre Dame de la Major

1.1 Ressources disponibles

Le Collège Notre Dame de la Major offre :

- Un compte personnel à tous les professeurs, parents d'élèves et élèves du collège qui se connectent au service Pronote, logiciel de gestion des notes et de la vie scolaire par identifiant et mot de passe
- La création d'un compte Dropbox propre à chaque élève et d'une adresse électronique
- La mise à disposition d'un espace de stockage situé et accessible dans l'annexe du collège dédié aux enseignants
- la mise à disposition pour les personnels d'ordinateurs situés dans des chariots mobiles à des fins pédagogiques
- la mise à disposition pour les personnels d'ordinateurs au CDI et en salle de technologie et pour les élèves sous la surveillance d'un membre de l'équipe éducative
- la mise à disposition pour les personnels de l'équipe éducative d'un ordinateur portable dans chaque salle de cours
- l'accès à tous les programmes publics et à l'Internet.

1.2 Conditions d'accès

Chaque utilisateur se voit attribué un identifiant et un mot de passe qui lui permettent de se connecter au serveur Pronote du collège.

Cet identifiant et ce mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait : la communication à des tiers de ces informations, engage son entière responsabilité ; si l'administrateur relève une infraction, la sanction sera appliquée à la personne désignée par le nom de connexion.

✓ 2 Respect des règles de la déontologie informatique

2.1 Engagements du Collège

- Le Collège s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique).
- Le Collège s'efforce de maintenir le service accessible en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'utilisateur. Il tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.
- Le Collège n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique sur internet ou sur les réseaux sociaux. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.
- Le Collège se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des Services reste conforme aux objectifs pédagogiques. Il peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des Services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

2.2 Engagements de l'Utilisateur

- L'Utilisateur s'engage à n'utiliser les adresses électroniques des enseignants, que pour un objectif pédagogique et éducatif.

- L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique). Il s'interdit à l'occasion du Service proposé par l'établissement de faire de la publicité sur des produits ou services du commerce.
- L'Utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du Service, et notamment à ne pas :
 - masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.
 - altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation.
 - interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau.
 - se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé.
 - porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.
 - modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau.
 - utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources.
 - introduire de programmes nuisibles (virus ou autres).
 - modifier sans autorisation la configuration des machines.

L'Utilisateur s'engage à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels. Il accepte que le Collège Notre Dame de la Major dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.

✓ 3 Les Sanctions

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à son exclusion du réseau, ainsi qu'aux sanctions et poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Etudes surveillées :

Dans toutes les classes, des études dirigées sont mises en place dès le début de l'année scolaire. Ces heures sont incluses dans les emplois du temps et, en complément du travail personnel à la maison, ont pour but d'aider l'élève à s'organiser dans son travail, de le motiver, de le faire progresser et de le rendre plus autonome. Ainsi, durant ces études, l'élève devra adopter une attitude silencieuse, positive et propice au travail. Ces heures obligatoires sont des moments privilégiés d'éducation pendant lesquelles l'adulte veille sur les enfants et leur travail.

De manière à fixer un cadre lors de ces heures d'études, la charte ci-dessous a été établie et est affichée dans chaque classe.

Charte des études :

1. Je me lève en signe de respect lorsque l'adulte rentre et attends en silence qu'il m'autorise à m'asseoir.
2. Je sors mes affaires pour me mettre au travail dans de bonnes conditions.
3. J'ai toujours du travail à faire : leçons du jour à apprendre, exercices à faire, réviser mes leçons ou refaire mes exercices mal compris ou non maîtrisés.
4. En classe le silence s'impose pour un bon apprentissage : je ne parle pas, ne chuchote pas, ne murmure pas ou ne fais pas de bruitages intempestifs et surtout je travaille seul.
5. Si je ne comprends pas un mot je le cherche dans mon dictionnaire. Si je ne comprends pas une leçon, notion ou consigne je lève la main et demande à l'adulte, uniquement, de m'expliquer et non à mes camarades.
6. Je ne demande pas de matériel à mes camarades car je dois avoir le mien.

7. Je ne me déplace pas sans autorisation et jeterai mes détritrus à la poubelle en fin d'heure.
8. Je me tiens correctement sur ma chaise et adopte une attitude positive et respectueuse qui sera plus propice au travail.
9. Je ne mange pas et ne mâche pas de chewing-gum en salle comme dans le collège.
10. Si je suis autorisé à utiliser les ordinateurs je respecte la charte informatique sous la responsabilité de l'adulte présent.

Voyages et sorties culturelles :

Les enseignants peuvent proposer régulièrement des séjours d'une semaine environ afin de faire prendre conscience sur le terrain de ce que l'on peut montrer en classe, par exemple :

un voyage en Grande-Bretagne, des voyages dans les pays voisins européens, Italie, Allemagne, Belgique notamment mais aussi des voyages en France de manière à découvrir notre patrimoine, en Bretagne, Provence romaine, à Paris ou à la découverte des châteaux de la Loire.

Ces voyages sont programmés plusieurs mois à l'avance, pour permettre une préparation en cours et un étalement du financement. L'établissement met tout en œuvre pour obtenir des subventions et, par sa contribution financière et celle de l'APEL, réduire au maximum la participation des familles.

D'autres sorties pédagogiques sont programmées pour tous les niveaux en fonction de l'actualité, des programmes (expositions, visite de sites et de musées, manifestations culturelles, cinéma, théâtre, etc.).

Apprentissage méthodologique :

La méthodologie a pour objectif d'offrir, aux nouveaux élèves de 6^{ème}, les moyens de réussir au collège, c'est à dire de rendre leurs efforts efficaces et de devenir autonomes.

Sous la direction du Professeur Principal et avec l'ensemble de l'équipe éducative, des thèmes très variés sont abordés.

- Les premières heures de cours du début d'année sont consacrées à la mise en place de repères et de règles de vie propres au collège (un petit déjeuner équilibré, une bonne organisation du travail, une bonne hygiène de vie, une utilisation sérieuse et régulière de l'emploi du temps).
- Tout au long du premier trimestre, les problèmes matériels sont abordés : comment s'organiser pour ne pas oublier ses affaires, pour présenter en temps voulu le travail demandé. En fait, ce sont de véritables travaux pratiques du " métier d'élève ".
- Puis, des notions de fond sont étudiées : comment apprendre ses leçons, participer de façon efficace, produire des devoirs écrits de qualité, organiser son travail sur la semaine...
- Des méthodes de travail sont ainsi acquises, méthodes qui, année après année, de la 5^o à la 3^o, leur permettront de répondre aux exigences des programmes et de leurs études futures.

Plan Particulier de Réussite Educative (PPRE) :

Afin d'aider les élèves en difficulté, quelle que soit leur classe, des PPRE sont mis en place dès le mois d'octobre, suite aux conseils de mi- trimestre. L'objectif est d'aider l'élève dans l'organisation de son travail, de reprendre une notion mal assimilée sous la responsabilité d'un professeur disponible de l'établissement. Les élèves sont placés par groupes de 4 à 6 afin de travailler certains items du socle commun repérés au préalable par l'équipe pédagogique et pour lesquels les collégiens présentent des difficultés. Des outils pédagogiques sont mis à la disposition des professeurs concernés de manière à pallier les difficultés de tous les élèves (« Pour réussir au collège » pour les 6^o-5^o et « Fiches méthodes de travail » pour toutes les classes). En fin de période, les progrès sont évalués et la participation aux PPRE peut être reconduite ou arrêtée si l'élève a progressé ou a appris à mieux gérer ses activités scolaires.

Bilangue Anglais/Espagnol :

Pour aider les élèves à s'ouvrir à l'Europe, lors de l'inscription, notre collège offre aux enfants la possibilité de suivre une sixième à vocation européenne et bilangue, en pratiquant l'anglais et l'espagnol. Bien entendu, cette classe s'inscrit dans le plan de rénovation de l'enseignement des langues étrangères, privilégiant l'apprentissage de l'oral grâce à des activités de communication, des jeux de rôles, des activités musicales mise en place par les deux enseignants.

À l'heure de la mondialisation, il nous semble important que nos élèves aient le plus d'atouts possibles pour réussir dans leur vie professionnelle et dans leur vie d'adulte.

En choisissant cette option, l'élève s'engage à la poursuivre jusqu'en fin de 3^o. Ainsi en 4^o, les enfants ayant suivi cette deuxième langue vivante, apprendront aussi l'italien. En fin de 3^o, ils auront donc pratiqué trois langues vivantes et pourront alors s'orienter vers une section européenne sur le lycée ou postuler pour l'obtention d'un Bachibac.

Le Latin pour tous... à partir de la 5^{ème} :

L'apprentissage des langues anciennes est un moyen de fournir aux élèves une meilleure maîtrise des outils de la langue française, comme la plupart des langues européennes, de développer leur faculté de raisonner et de leur donner accès à une culture humaniste, objectif désormais ciblé dans le « Socle commun des connaissances et des compétences ».

Intérêt linguistique : apprendre les langues anciennes, c'est aussi et d'abord, apprendre le français ; l'orthographe est plus facilement maîtrisée, la grammaire et la syntaxe sont plus accessibles lorsqu'on en connaît toutes les ressources expressives. Cette culture, plus que millénaire, a fait l'unité de l'Europe ; elle inspire notre monde actuel dans la littérature, l'art, l'architecture, l'organisation sociale, etc.

L'objectif premier n'est pas de former des spécialistes mais de développer les compétences indispensables pour un enrichissement personnel.

Ainsi après avoir suivi une initiation de deux heures hebdomadaires en 5^o, nous encourageons le maximum d'élèves à continuer à travailler cette matière en classe de 4^{ème} et 3^{ème}.

Seconde langue vivante en 4^{ème} :

L'horaire de la classe de 4^{ème} prévoit l'étude d'une seconde langue vivante obligatoire (Espagnol ou Italien), pour tous les élèves.

Il convient de rappeler que pour les élèves ayant suivi la LV2 Espagnol en classe de 6^{ème} et 5^{ème}, l'Italien est obligatoire comme deuxième langue vivante. L'Espagnol deviendra alors une troisième langue vivante (sauf uniquement en cas de décision contraire du conseil de classe en fonction des résultats de l'enfant en LV3 Espagnol).

✓ **ESPAGNOL :**

En apprenant la belle langue de Cervantès, le jeune adolescent s'ouvre d'un seul coup les portes de l'Espagne et de l'Amérique Latine et possédera un atout majeur pour son avenir.

L'impact culturel (Art, Littérature, Civilisation) de cette langue ne cesse de croître à travers le monde entier.

En effet l'espagnol, qui est parlé par plusieurs centaines de millions de personnes, est aussi la deuxième langue commerciale du monde.

✓ **ITALIEN :**

Langue de la culture par excellence, de Dante à Pétrarque, de Verdi à Puccini, de Michel-Ange à Botticelli, l'italien est aussi sans conteste la langue du tourisme : le pays offre à ses fidèles visiteurs un extraordinaire patrimoine artistique, la magie de ses paysages, le parler harmonieux et la chaleur de son peuple ainsi que son ouverture spirituelle. En outre, en raison de sa proximité géographique et des échanges commerciaux intenses entre nos deux pays, la connaissance de l'italien est devenue, tout particulièrement dans notre région, un outil important dans le monde des affaires.

Pour ceux qui comptent poursuivre leurs études dans le domaine des sciences humaines, l'apprentissage de la langue italienne, si proche de la nôtre par ses racines latines, joue un rôle non négligeable. L'Italien est présent aux concours d'entrée aux grandes écoles.

Histoire des arts :

L'Histoire des Arts est une composante importante de l'enseignement durant les quatre années du collège, afin de donner aux élèves une vraie culture artistique.

Une organisation pluridisciplinaire spécifique est mise en place pour la classe de 3°. Dans le cadre de la préparation à l'épreuve d'Histoire des Arts au Brevet des Collèges, une liste d'œuvres, non exhaustive, est distribuée aux élèves afin qu'ils élaborent leur dossier. Encouragés à travailler en autonomie, ils auront trois ou quatre sessions de suivi individuel avec un des professeurs de l'équipe Histoire des Arts.

L'épreuve se déroule à la fin du mois de mai, le même jour que l'oral de DP3.

L'orientation :

Orienter un élève, c'est l'aider à s'engager dans une formation accessible en fonction de la connaissance qu'il a de lui-même, de ses qualités, de ses capacités, des compétences acquises, de ses goûts, des ressources de la formation et de l'environnement économique.

C'est l'objectif majeur de « l'éducation à l'orientation » qui lui permettra de faire, le moment venu, un choix réaliste et adapté.

✓ **Découverte professionnelle pour tous en 3^{ème} :**

Connaître son environnement économique, connaître les différents métiers, les compétences nécessaires, les parcours de formation, les exigences comportementales pour les exercer, sont autant d'atouts dans la façon de se préparer aux grandes échéances qui attendent tout élève, futur étudiant, futur actif dans le monde du travail.

Coordonnée avec l'ensemble du dispositif de préparation aux choix d'orientation, cette option contribue à construire, pour l'élève, des représentations positives de la future place que chacun est appelé à prendre dans la société.

✓ **Actions spécifiques et manifestations :**

Tout au long de l'année scolaire, les élèves de 3^{ème} participent à différentes actions organisées par l'établissement : visites d'entreprises, interventions de professionnels ...

L'accompagnement des jeunes de 3^{ème} vers un projet individuel d'orientation est une priorité pour l'établissement.

Ils sont aussi accompagnés à différents salons d'informations : Têchnè, Métiérama ou le salon de l'étudiant ainsi qu'au CIO (Centre d'Information et d'Orientation) afin que les futurs lycéens puissent approfondir leurs connaissances sur les différentes voies de formation.

✓ **Stage en entreprise :**

D'une durée de cinq jours, il est devenu, aujourd'hui, une obligation que l'Education Nationale inclut dans le parcours de formation de l'élève.

Il a pour but d'observer, de se renseigner ou d'avoir de plus amples connaissances sur un métier ou plus largement un secteur d'activité susceptible d'intéresser le jeune dans l'avenir.

Il permettra aussi d'observer le monde du travail, le fonctionnement d'une entreprise, sa structure, son environnement.

Le choix de l'entreprise dépend donc du projet personnel de l'élève et de l'orientation qu'il veut donner à ses études ; il est réalisé en collaboration avec la famille et avec l'aide de l'équipe éducative. Le stage met en évidence des exigences souvent similaires entre l'école et l'entreprise (ponctualité, assiduité, discipline, sens de l'effort, responsabilité, travail d'équipe, exigence de résultats, etc.) Cette corrélation permet à l'adolescent de comprendre que les contraintes scolaires ne sont pas une fin en soi mais constituent également un apprentissage à l'entrée dans le monde du travail.

Le stage en entreprise constitue un élément important du dispositif d'éducation à l'orientation en favorisant la réflexion du stagiaire à sa future insertion dans une activité professionnelle.

Pendant le stage, l'élève est visité par l'un de ses professeurs de 3^o afin de s'assurer qu'il se déroule dans de bonnes conditions. Un rapport est rédigé ensuite par l'élève selon un plan à respecter.

Ce compte-rendu, corrigé par le professeur référent, fait l'objet d'une soutenance orale de l'élève devant un jury composé de trois adultes au cours de laquelle il présentera ses actions et son ressenti lors de ce stage au travers d'un diaporama qu'il aura élaboré.

✓ **Préparation aux épreuves écrites du Diplôme National du Brevet (DNB) :**

Pour aider les élèves à réussir ce premier examen, deux brevets blancs sont organisés durant l'année scolaire, dans les conditions de l'examen. Les résultats sont transmis aux familles dans un document récapitulatif.

Enfin, la dernière semaine précédant l'épreuve de DNB, les élèves effectuent, au sein de l'établissement, uniquement les révisions de français, d'histoire-géographie et de mathématiques avec l'aide d'un à deux enseignants par heure.

PROJET D'ANIMATION PASTORALE

Le projet d'animation pastorale du collège Notre-Dame de la Major s'inscrit dans le projet d'établissement au même titre que les projets d'animation pédagogique et d'animation de vie scolaire. Il ne s'agit pas, cependant, pour la pastorale de s'établir « à côté » des autres projets ou de les suivre « en parallèle » mais bien d'animer, dans l'esprit de l'Évangile, la vie et les projets de toute la communauté scolaire.

Placée sous la responsabilité du Chef d'Établissement, l'équipe de pastorale est là pour permettre au collège de remplir sa mission d'Église :

- Annoncer explicitement l'Évangile comme chemin de vie
 - Permettre « une première annonce de l'Évangile » :
 - ✕ se questionner sur le sens de la vie à partir de ce qui est vu en classe.
 - ✕ permettre à chaque personne de grandir et de s'épanouir dans la vie quotidienne et la relation à l'autre.
 - ✕ participer, lors d'événements exceptionnels, à des échanges toujours animés d'espérance.
 - Offrir à tous un enseignement de la culture chrétienne qui donne du sens à ce qui se vit dans l'école.
 - Proposer une catéchèse, une rencontre avec Jésus-Christ. Vivre des expériences de foi : célébration des temps forts de l'année liturgique, préparation des élèves qui le souhaitent au baptême, à la première communion, à la profession de foi et à la confirmation.
- Dialoguer avec les autres religions tout en restant fidèle à notre spécificité d'école catholique.
 - Accueillir chacun avec respect.
 - S'ouvrir à la connaissance des éléments culturels de chacun pour permettre de mieux vivre ensemble.
 - Vivre des temps de fête et de partage.
- Favoriser l'épanouissement de la vie spirituelle de chacun en créant des espaces de recueillement.

L'équipe de pastorale de Notre-Dame de la Major comprend :

- ❖ Le chef d'établissement,
- ❖ Un prêtre référent de la paroisse des Accoules : Père Ottonello,
- ❖ Les Sœurs de Notre-Dame des Neiges,
- ❖ Une animatrice en pastorale scolaire : Mme PALINACCI,
- ❖ Des catéchistes bénévoles : parents d'élèves, professeurs.

Ainsi, c'est toute la vie quotidienne au collège - et non le seul moment de la catéchèse - qui est mise sous la lumière de l'Évangile, rappelant ainsi que cette lumière éclaire toutes les dimensions de notre existence.

Les élèves ont, dans leur emploi du temps, une heure de culture chrétienne tous les quinze jours à laquelle ils participent tous sans exception.

Il est proposé régulièrement des temps de célébration pour tous ou des messes auxquelles sont invités les élèves d'autres confessions. Ces célébrations ont lieu à l'occasion des temps forts de l'année liturgique soit dans la cour du collège, soit à l'Église Saint Laurent en présence des parents.

En ce qui concerne les sacrements, chacun peut demander à recevoir le baptême, faire sa première communion, sa confirmation ou sa profession de foi dans le cadre du collège. Ces sacrements font l'objet d'une préparation particulière pendant les heures de catéchèse et lors d'une retraite.

Enfin, des actions caritatives en faveur de diverses associations sont proposées à différents moments de l'année pour chaque niveau de classe.

C'est donc à travers un ensemble d'actions et de choix, une identité donnée à notre établissement, que peut se faire une articulation entre foi et culture, qui est l'objectif original de l'enseignement catholique. C'est en ce sens qu'on parle à La Major de "culture d'établissement" qui rayonne :

- Dans la politique générale de l'établissement.
- Dans un esprit de convivialité, d'accueil.
- Dans les exigences de la vie en commun, le règlement.
- Dans le regard porté sur l'élève.
- Dans la pédagogie mise en œuvre.
- Dans la transmission des connaissances.

Ainsi, Notre Dame de La Major est un établissement, lieu de pastorale, qui accompagne et fait grandir. Il propose une pastorale « ouverte » adaptée et offerte à chacun, fidèle aux orientations de l'enseignement catholique et au caractère propre de l'établissement, fondements de son projet éducatif.

PROJET D'ANIMATION DE VIE SCOLAIRE

Toute vie en communauté nécessite un règlement fondé sur le respect mutuel de toutes les personnes. Tout adulte travaillant dans l'établissement est garant de l'autorité et du règlement protégeant chacun, toutes les marques de respect lui sont dues.

Tout élève scolarisé dans l'établissement a également droit au respect. Tout matériel scolaire ou équipement mis à la disposition des élèves doit faire l'objet d'une attention particulière.

Ce règlement doit être accepté et respecté par tous. Il engage la communauté éducative, l'élève et ses parents.

Organisation de l'Etablissement :

Le collège Notre Dame de la Major accueille en moyenne 190 élèves de la sixième à la troisième répartis en deux classes par niveau.

Les effectifs évoluent, de la classe de sixième à celle de troisième, de 31 à 25 élèves par classe.

Le collège est scindé en deux sites très proches :

- le bâtiment principal, situé au 31 montée des Accoules, qui regroupe les quatre classes de sixième et cinquième (et les dix classes de l'école).
- l'annexe, située au 10 rue de la Cathédrale, qui rassemble les quatre classes de quatrième et troisième.

Une salle de cours est affectée à chaque classe : les élèves prennent ainsi leurs repères et peuvent laisser dans leurs casiers les livres de mathématiques, français et histoire-géographie, distribués en double en début d'année.

Le collège comporte aussi des salles spécifiques dans lesquelles les élèves sont accompagnés par un membre de l'équipe éducative :

- un laboratoire pour les cours de Sciences (annexe)
- un Centre de Documentation et d'Information (annexe)
- une salle de technologie/informatique (bâtiment principal)

Chaque salle est équipée d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.

Des chariots mobiles comprenant des ordinateurs portables sont à la disposition des équipes éducatives.

Les deux classes de troisième sont aussi équipées de tableaux blancs interactifs.

D'autre part, le collège ne disposant pas de complexe sportif dans son enceinte, les déplacements vers les installations sont assurés par des autocars privés sous la responsabilité des enseignants d'EPS.

La construction d'un nouveau bâtiment, situé rue de la Fonderie Vieille, et la rénovation complète du bâtiment principal permettront un agrandissement et une meilleure distribution des espaces intérieurs, la réalisation d'une salle polyvalente pouvant servir d'espace de motricité pour les enfants de l'école ou de salle sportive pour les élèves du collège. Elles permettront aussi l'agrandissement de notre cantine et la mise aux normes concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

L'ensemble des travaux devraient durer environ deux ans pour s'achever vers début 2017.

Sans pour autant envisager une augmentation du nombre de divisions, l'établissement pourra alors offrir aux familles, aux élèves et aux équipes éducatives des locaux entièrement neufs, spacieux, fonctionnels et répondant aux différentes normes en vigueur.

Carnet de correspondance :

Le carnet de correspondance est un lien indispensable entre la famille et l'Etablissement.

L'élève doit toujours être en possession de celui-ci et en mesure de le présenter à tout professeur ou membre de l'administration.

Tout manquement entraînera une sanction.

La perte du carnet entraînera l'achat d'un nouveau carnet.

Le carnet doit être quotidiennement vu et signé par les parents.

Il est très régulièrement vérifié par le professeur principal ou par la vie scolaire. Il doit être tenu proprement, couvert, dépourvu de tout collage ou graffiti et dûment complété. Tout carnet abîmé ou complet devra être remplacé aux frais de la famille.

Horaires - Assiduité :

Le collège accueille les élèves le matin dès 7 h 45, et l'après-midi dès 13 h 15. **Le portail se ferme 5 minutes avant le début des cours.**

Du lundi au vendredi, les cours se déroulent de : 8 h 00 à 11 h 55, le matin ;
et de 13 h 30 à 16 h 30 ou 17 h 25, l'après-midi.

Les cours sont assurés le mercredi matin de : 8 h 00 à 11 h 55 ou 12 h 25.

Pas de cours le samedi matin.

Les récréations ont lieu de : 9 h 50 à 10 h 05, le matin ;
et de 15 h 20 à 15 h 35, l'après-midi.

Retards :

Tout élève en retard devra préalablement à son entrée en classe, faire viser son carnet de correspondance par les surveillants et le présenter au professeur. Le soir même, les parents devront remplir et signer le coupon de retard (tout motif non renseigné entraînera une sanction) afin que l'élève le remette aux surveillants le jour suivant. Il pourra selon le cas ne pas être accepté en cours. L'élève ayant un retard supérieur à 15 minutes - sauf cas de force majeure (grèves, perturbations dans les transports) - ne sera autorisé à entrer en cours qu'à l'heure suivante. Ce retard sera considéré comme une absence injustifiée et portée sur le bulletin trimestriel de l'élève. Au bout de trois retards non recevables, l'élève sera mis en retenue.

Sorties :

Aucun élève n'est autorisé à quitter l'établissement pendant les intercours ou en cas d'absence des professeurs. Toute entrée ou sortie exceptionnelle due à une modification d'horaire sera soumise à autorisation des parents.

Absences :

Toute absence est à signaler le jour même aux surveillants par téléphone le matin avant 10 h, l'après-midi avant 15 h, et à justifier dans le carnet de correspondance dès le retour de l'élève. Si le collège n'est pas averti de l'absence de l'élève dans le laps de temps donné, il sera appliqué une sanction (le secrétariat ne peut pas faire une recherche systématique).

Pour qu'une absence soit justifiée il faut soit un certificat médical soit un motif très grave. Les cours devront obligatoirement être rattrapés par l'élève et les contrôles le seront en fonction des possibilités de l'enseignant.

Une présence assidue est OBLIGATOIRE et INDISPENSABLE pour travailler et obtenir des résultats. Les rendez-vous médicaux sont à prendre en dehors des heures des cours.

Le calendrier des vacances scolaires doit être respecté avec rigueur par les familles afin de ne pas porter préjudice au travail des élèves sous peine d'une remise en cause de la reconduction de l'inscription au collège.

Comportement - discipline :

L'équipe éducative veillera à ce que l'attitude et le comportement des élèves soient corrects pendant les cours, les déplacements et les récréations dans le respect mutuel de tous.

Donc, il est demandé une tenue correcte, dans et aux abords du collège (vêtement, langage, comportement).

Qu'appelle-t-on une tenue vestimentaire « correcte et appropriée » au Collège Notre Dame de La Major ?

Pour aller au collège, l'élève doit être à l'aise dans ses vêtements. Il doit porter une tenue avec laquelle il pourra passer la journée sans risque de se blesser, sans risquer d'être entravé dans ses mouvements. Une tenue qui ne sera pas provocante, ni par les motifs, ni par la coupe, ni par le tissu. Une tenue qui ne laissera pas voir ni deviner par transparence les sous-vêtements. Une tenue qui soit conforme à son âge.

Ne seront pas autorisés :

- *Pour des raisons de sécurité et de confort :*
 - Les boucles d'oreilles risquant d'être arrachées (créoles et pendentifs)
 - Les piercings
 - Les sabots, tongs ou claquettes ainsi que les chaussures sans attache en règle générale
 - Les baggies et pantalons trop larges ou à taille très basse
- *Pour des raisons de respect :*
 - Les vêtements transparents, les décolletés ainsi que les hauts ou robes à fines bretelles
 - Les mini-jupes et shorts
 - Les motifs violents, à caractère morbide ou sexuel, provocateurs, trop voyants ...
 - Les vêtements troués
 - Le port de tout couvre-chef au sein de l'établissement
- *Pour adapter la tenue à l'âge des élèves :*
 - Les colorations ou décolorations de cheveux
 - Toute excentricité de coiffure (crête, motifs ...)
 - Le maquillage trop prononcé et le vernis à ongles excentrique (sur les mains comme sur les pieds)

La simplicité sera de mise : le collège n'est pas un lieu où l'on vient se montrer, faire un défilé de mode, faire un concours de beauté, étaler sa garde-robe ...

C'est un lieu où l'on vient apprendre, vivre ensemble, grandir, s'épanouir et se préparer à être plus tard un adulte heureux, bien dans sa peau, qui sache s'insérer dans la société et y tenir sa place dans le respect des autres.

Tout manquement à ce principe sera suivi des sanctions prévues au règlement : du simple rappel à l'ordre écrit à l'avertissement de comportement, suivant le degré et la réitération des transgressions, ainsi que leur gravité. L'élève pourra être renvoyé immédiatement chez lui afin de changer de tenue.

Il est recommandé de ne pas apporter au collège des sommes d'argent importantes ou d'objets de valeur.

Le collège décline toute responsabilité en cas de disparition ou de détérioration des objets personnels.

Les téléphones portables et tout autre objet inutile dans le cadre scolaire ne sont pas admis au collège.

La prise de photographies ou de vidéos par les élèves et les parents, avec un téléphone portable ou tout autre appareil photo, de toute personne au sein de l'établissement, la mise en ligne sur internet sont passibles des sanctions prévues par la loi : articles 226-1 et 226-8 du code pénal.

Les chewing-gums sont interdits dans tout l'établissement y compris pendant les récréations.

Pendant les sorties et les voyages, les mêmes règles de discipline s'appliquent.

Sanctions :

Les sanctions sont nécessaires car toute faute dégrade l'atmosphère de travail et de confiance au sein du groupe.

Tout manquement à ces règles sera sanctionné soit par :

- ✓ un oubli notifié sur le carnet,
- ✓ une observation préalable,
- ✓ une observation définitive,
- ✓ une retenue,
- ✓ un avertissement,
- ✓ un blâme.

Trois observations préalables donnent lieu à une observation définitive.

Trois observations définitives donnent lieu à un avertissement.

Deux avertissements donnent lieu à un blâme.

Dans le cas d'une faute grave ou à la suite d'un blâme, le conseil des professeurs pourra décider d'une exclusion temporaire ou définitive de l'établissement.

Education aux responsabilités :

Une sensibilisation et une éducation à la prise de responsabilité sont mises en œuvre par les Professeurs Principaux de chaque classe et par les Professeurs d'Histoire- Géographie et Education Civique.

Les élèves délégués de classe sont élus avant les vacances de Toussaint.

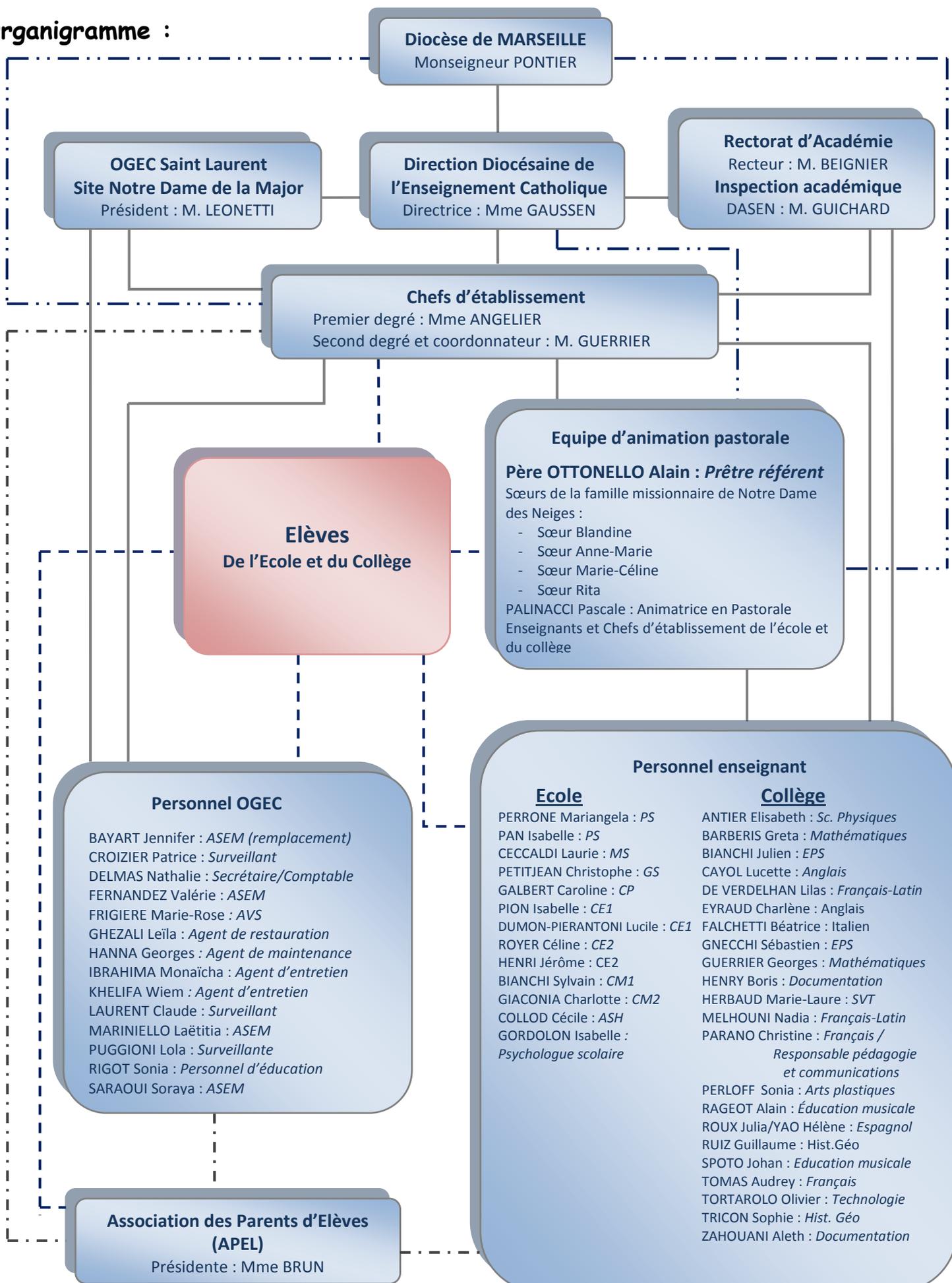
Ils sont tenus d'assister aux deux premiers conseils de classe où ils représentent leurs camarades.

Leur présence est sollicitée pour réfléchir aux différents problèmes scolaires et pour la recherche de solutions, notamment au Conseil d'Etablissement.

Chaque trimestre, les élèves délégués sont invités à préparer le conseil de classe en concertation avec le Professeur Principal afin d'effectuer le bilan du trimestre.

De la bonne compréhension et du respect de ces règles simples dépend la sérénité de chacun des membres de la communauté éducative.

Organigramme :





PROJET D'ETABLISSEMENT

Conclusion générale :

Au travers de nos trois projets d'animation,

Le collège Notre Dame de La Major est :

- ✓ **un lieu d'accompagnement, d'expérimentation et de formation au service des élèves qui :**
 - propose des parcours de formation et une pédagogie pour favoriser et développer le potentiel de chacun(e) et la confiance en soi,
 - imagine, expérimente des solutions, en réponse aux défis renouvelés de la formation et de l'éducation,
 - met en œuvre les moyens pour faciliter la réussite, l'épanouissement et le développement du jeune en devenir,
 - accepte l'essai et l'erreur comme facteurs d'apprentissage et croit en la réussite de chaque jeune.
- ✓ **un lieu de pastorale qui :**
 - accompagne et fait grandir.
 - propose une pastorale « ouverte » adaptée à chacun, fidèle aux orientations de l'enseignement catholique et au caractère propre de l'établissement, fondements de son projet éducatif.
- ✓ **un lieu d'accueil et d'écoute qui :**
 - accueille toutes les personnes, élèves, familles, adultes dans le respect des convictions et des engagements de l'établissement,
 - se veut à l'écoute des besoins des jeunes, de leur famille dans un esprit de respect mutuel et des valeurs portées par l'établissement,
- ✓ **un lieu d'ouverture sur les autres et d'épanouissement tant individuel que collectif qui :**
 - favorise le dialogue, l'ouverture sur l'environnement socio-économique et sur les autres cultures
 - permet à chaque élève de développer sa créativité dans les domaines culturels, artistiques, scientifiques,
 - éduque les jeunes à la culture, à la citoyenneté, au respect de soi, des autres et du bien commun, dans un esprit de fraternité,
 - favorise l'implication des jeunes dans leur environnement pour développer leur sens des responsabilités, leur autonomie et les rendre acteurs de leur formation et de leur choix d'orientation,

Il s'agit donc de proposer à chaque élève un parcours de réussite qui s'enracine dans les grandes valeurs humaines et chrétiennes.